



ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Le six novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - PEYLIN Jean-Paul - BERNARD Cécilia - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - GAZZIOLA Jacques - MASSA Laurent - TCHERKASSOF Anna

Absents excusés : JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : GAZZIOLA Jacques

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention
- Frais congrès des maires Paris 2023
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h15

➤ **Validation du PV du conseil du 06 octobre 2023.**

Ne prend pas part au vote : 2 Pour : 8 Contre : 0

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Jacques GAZZIOLA est désigné secrétaire de séance.

➤ **Demande subvention**

Mme le maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier de l'ALSH des 2 Guiers sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention afin de leur permettre d'organiser les activités aux enfants résidant sur le territoire. En juillet 2023, l'association a accueilli 23 enfants de St Christophe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 170€ à l'ALSH des Guiers.

➤ **Frais congrès des maires Paris 2023**

Mme le maire expose à l'Assemblée que Mme CHAVAND participera au congrès des maires à Paris.

À cette fin, il convient de lui accorder un mandat spécial la désignant comme élue ayant pour mission de représenter la commune.

De plus, cette mission étant accomplie dans le cadre du mandat municipal et présentant un intérêt communal, il paraît opportun pour la commune d'assumer les frais de séjour et de transport liés à ce déplacement.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Que la commune de St Christophe prendra à sa charge les frais de séjour et de transport et, le cas échéant, les frais d'inscription du maire et des élus communaux qui, dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, effectueraient des déplacements pour se rendre :

- aux congrès d'élus locaux ;
- dans les villes jumelles en vue de mener les actions de jumelage décidées par le conseil municipal ;
- à des colloques ou conférences ayant pour thème un objet local ;

Les frais de séjour et de transport feront l'objet d'un remboursement forfaitaire, dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'État. Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées seront inscrits au budget communal à l'article 65312.

- D'accorder un mandat spécial à Mme Christelle CHAVAND conseillère municipale pour une mission à Paris, du 20 au 23 novembre 2023 comme représentants de la commune au congrès des maires.

➤ Questions diverses

- Scolyte : courrier ONF

Alerte de l'ONF des dégâts de scolyte, parasite qui détruit très rapidement les arbres. Cela impacte la qualité de nos forêts et les bénéfices que la commune retire de la vente des arbres.

- Bulletin Municipal

Une société de Pont de Beauvoisin assurera l'impression du bulletin.

- Eau : paiement en ligne

Il est désormais possible de payer sa facture d'eau sur internet.

- Convocation TJ Plenel

L'administré a signé la convocation que la police lui a apporté.

- Colis de Noël + date repas

Le repas aura lieu le 16 décembre à 12h à la Cure gourmande pour une bonne vingtaine d'aînés.

- Décoration sapin 18/11/2023

L'atelier des décorations des sapins de Noël aura lieu l'après-midi à la salle des fêtes.

- Recoupage des gendarmeries

Le recoupage des gendarmeries dû à l'augmentation du nombre d'habitants en Savoie profite à la caserne des Echelles qui passera de 6 à 10 effectifs.

- Commission voirie : proposition de schéma directeur

RD46 et cœur du village : la commission a travaillé sur les points de force.

- Dates repas et vœux 2024

Les vœux du maire auront lieu le 20 janvier à 18h.

- Cérémonie 11/11

La cérémonie aura lieu à 10h.

- Spectacle de Noël

Les 9 dates sur notre territoire sont fixées :

20/12 : St Pierre de Chartreuse

23/12 : St Laurent du Pont

25/12 : St Christophe la Grotte

27/12 : Entre Deux Guiers

28/12 : Miribel les Echelles

4/01 : Les Echelles

6/01 : St Christophe sur Guiers

18/2 : La Bauche

Février : St Pierre d'Entremont (date à définir)

La séance est levée à 20h25

Lu et approuvé en séance du 1^{er} décembre 2023.

Le Maire, Laurette BOTTA :

Le secrétaire de séance, Jacques GAZZIOLA :

